



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
DE L'HÉRAULT

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 034-253402044-20260416-D2026\_04\_04-DE



EXTRAIT DU REGISTRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL  
DU SIVOM DU PATRIMOINE DE L'ORTHUS

Séance du 16 avril 2026

N°2026-04-04

Date de convocation : 08/04/2026

Séance de l'an deux mille vingt-six et le quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe TOURRIER.

**Conseillers en exercice** : Philippe TOURRIER, Philippe GERBIER, Eric FARGEAS, Simon POPY (S), Cédric VIGNES, Francis VALERI, Anne-Catherine BENEZET, Gilles BERGER, Line CRESPIY, Christophe DUNOM, Gérard PEREZ, Raymonde VALLAT LHERMITTE, Hélène ZOUROUDIS, Elsa LORANG (S), Thierry NOGARET (S), Jean-Luc GERVAIS, Véronique BEL, Caroline MORICONI, Nadege JEANJEAN (S)

**Pouvoirs** : Soizic CHARLES a donné procuration à Philippe GERBIER ; Patrick MARY a donné procuration à Philippe TOURRIER, Stéphane CATANIA a donné procuration à Anne-Catherine BENEZET

**Absents excusés** : Evelyne SUCH, Stéphanie TYNEVEZ, Alice FRANCOIS, Philippe ANDRES,

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 19

**Désignation du secrétaire de séance** : Monsieur Gérard PEREZ

**Objet de la délibération** : Vote du compte financier unique 2025 et affectation du résultat du budget principal 32800 SIVOM PATRIMOINE DE L'ORTHUS

**Vu** le code des collectivités territoriales,

Le Conseil Communautaire désigne Gerard PEREZ, doyen d'âge, Président de séance.

Monsieur le Président présente le compte financier unique 2025 du budget principal en concordance avec le compte financier unique édité par M. le Trésorier de la SGC Est Hérault et expose l'analyse financière jointe en annexe de la présente délibération.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des mandatements et encaissements réalisés du 1er janvier au 31 décembre 2025. Monsieur le Président présente une analyse synthétique du compte financier unique 2025 du budget principal du SIVOM du Patrimoine de l'Orthus. Celui-ci représente 8 communes pour un total de 5247 habitants (INSEE 2022).

Budget principal	Fonctionnement		
	Inscrit	dépenses réalisées	recettes réalisées
	242 861.30	185 350.52	200 783.17
<b>Calcul du résultat de clôture 2025</b>			
recettes réalisées	200 783.17		
. + 002 excédent 2024	25 215.14		
total	225 998.31		
.- dépenses réalisées	185 350.52		
résultat de clôture 2025	40 647.79		
Budget principal	Investissement		
	Inscrit	dépenses réalisées	recettes réalisées
	8 000.00	0.02	0.00
<b>Calcul du résultat de clôture 2025</b>			
recettes réalisées	0.00		
.- 001 résultat clôture 2025	0.00		
total	0.00		
.- dépenses réalisées	0.02		
résultat de clôture 2025	-0.02		



En Fonctionnement, le résultat de clôture positif est donc de 40 647.79 €.

En Investissement, le résultat de clôture est négatif est donc de -0.02€.

Monsieur le Président propose de confirmer le report de la totalité de ces résultats aux comptes 002 et 001 du budget 2026, tel que délibéré le 12 mars dernier par anticipation.

Monsieur le Président du Sivom du Patrimoine de l'Orthus s'étant retiré de la séance,

Monsieur PEREZ Gérard, Président de séance soumet au vote de l'assemblée, le compte financier unique édité par M. le Trésorier du SCG Est Hérault en concordance avec le compte financier unique de l'ordonnateur.

**Entendu l'exposé de Monsieur PEREZ Gérard le Président de séance et après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le compte financier unique de 2025 établi par Monsieur le Trésorier de la SGC Est Hérault
- **VOTE** le compte financier unique 2025 du budget principal ainsi présenté ;
- **DECIDE** d'accepter l'affectation de résultat tel que mentionnée ci-dessus.

Monsieur le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délais de 2 mois à compter de la présente notification ou de sa publication,  
Acte rendu exécutoir par M. le Président après dépôt en Préfecture et publication ou notification le

**DELIBERE A CLARET LE 16 avril 2026**  
**Pour expédition conforme**  
**Le Président,**  
**Philippe TOURRIER**

